

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26988**

Intitulé

DipViGrM : Diplôme visé grade de master diplôme Ars et Techniques du Théâtre délivré par l'ENSATT, parcours Metteur en scène

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche)	Directeur de l'Ensatt , Recteur de l'académie de Lyon, Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

3226 - Entreprises artistiques et culturelles, 3268 - Théâtres privés, 2642 - Production audiovisuelle

Code(s) NSF :

133 Musique, arts du spectacle, 323v Production à caractère artistique : mise en scène

Formacode(s) :

45004 art spectacle, 45050 mise en scène spectacle, 45022 art dramatique

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme se destine à mettre en scène des spectacles pour le théâtre : il se saisit soit d'un texte -pour l'adapter ou le traduire-, soit de l'actualité, soit d'un fait imaginaire pour concevoir une œuvre artistique représentée sur scène. Son projet peut être le fruit d'une conception autonome ou collective conduite en étroite collaboration notamment avec un auteur ou un scénographe.

Il impulse et suit les différentes étapes de la réalisation d'un projet théâtral : il conçoit la mise en scène, détermine l'organisation scénique et dirige les interprètes.

Le metteur en scène :

- impulse et prépare un projet de son choix
- développe une esthétique et répond de ses choix artistiques
- conçoit une mise en scène
- conduit un projet collectif et assure souvent la direction d'une entreprise de spectacle
- peut répondre à une commande, auquel cas il procède à un travail de recherche documentaire, d'enquêtes et mène des discussions avec le commanditaire pour construire une proposition.

Au sein de l'équipe de création d'un spectacle, le metteur en scène est capable de :

- maîtriser les modes d'expression écrite, orale et créative
- manifester une sensibilité à l'état du monde et aux préoccupations de ses contemporains
- porter attention aux mouvements artistiques et débats d'idées et confronter ses points de vue divers
- manifester une personnalité artistique : inventer, composer avec le langage et l'espace
- mettre en perspective, faire des recherches et analyser un sujet d'étude
- faire preuve d'autocritique et de remise en cause de son travail
- sélectionner un écrit, le mettre à l'épreuve de la scène et adapter un texte
- imaginer et décrire les effets d'un espace scénique
- désigner les membres de l'équipe de conception et de réalisation : scénographe, costumier, concepteur son, lumière, vidéo.
- choisir et animer l'équipe d'interprètes
- finaliser le rendu global du spectacle
- mettre en voix et donner lecture publique d'un texte
- communiquer au public, à la presse et aux médias sur son processus de création
- commenter une œuvre.

Au sein du collectif d'interprètes, le metteur en scène est capable de :

- inscrire des acteurs dans un processus de création en contribuant à la mise en œuvre d'un projet collectif
- assurer la responsabilité artistique du projet
- auditionner des acteurs et établir une distribution
- transmettre et partager avec l'équipe d'interprètes ses intentions scéniques
- diriger les répétitions
- suivre le bon déroulement des représentations
- chercher l'interprète et assurer le travail de reprise d'un rôle lors d'un changement de distribution
- fédérer une équipe
- articuler la direction d'acteurs aux éléments scéniques : son, lumière, vidéo, scénographie, costumes.

Au sein de l'équipe de direction de projet ou de structure, le metteur en scène est capable de :

- maîtriser les étapes de la conduite de projets : concevoir, expérimenter, réaliser et évaluer
- faire œuvre de conviction et de persuasion
- maîtriser la réglementation sociale et fiscale régissant son secteur d'activité
- prendre en compte les conditions de réalisation du spectacle (économiques, administratives et techniques) et les possibilités d'une tournée
- participer à la recherche de financement
- contribuer à la promotion du spectacle
- répondre à une interview
- participer à une émission de radio ou de télévision
- animer un débat
- publier un blog, animer son site web, un forum et réaliser un contenu multimédia
- maîtriser au moins une langue étrangère
- animer un atelier d'art dramatique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le metteur en scène a vocation à exercer dans le secteur du spectacle vivant (théâtre, comédies musicales, opéras, contes, spectacles de rue), **dans l'audiovisuel**

(sociétés de production, télévision, cinéma), voire dans celui de l'évènementiel.

Le travail du metteur en scène au quotidien est entrecroisé entre des temps de conception seul ou à domicile et des temps collectifs, à une table de travail,

dans l'espace scénique ou sur des lieux de tournage pour répéter avec l'équipe d'interprètes et expérimenter avec celle des concepteurs techniques, le dispositif créatif imaginé.

L'activité est irrégulière suivant l'économie de prototype qui caractérise le secteur.

L'activité s'exerce généralement en tant qu'artiste indépendant, le metteur en scène inscrivant son activité sur initiative individuelle comme porteur de projet.

Le plus souvent, le metteur en scène est considéré comme salarié sous forme de contrats de travail à durée déterminée d'usage (intermittent) pour la durée d'une production ou d'une tournée.

Le metteur en scène peut aussi être engagé au titre de directeur, d'artiste associé à une structure ou d'artiste résident commandité par cette dernière.

Auquel cas, il travaille sous statut de salarié au sein d'une institution culturelle publique ou d'une entreprise de spectacle privée.

Le metteur en scène peut également exercer des fonctions d'enseignant dans des écoles d'art ou dans les universités.

Ce professionnel peut prétendre à des emplois qui peuvent recouvrir les appellations suivantes dans le spectacle :

- metteur en scène
- assistant à la mise en scène
- collaborateur du metteur en scène
- directeur d'acteur
- conseiller artistique

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1301 : Mise en scène de spectacles vivants

Réglementation d'activités :

Il n'existe pas de réglementation spécifique à cette activité.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Cette formation dure trois ans pour un parcours sous statut d'étudiant.

La première année (dite pré-master) est concentrée sur les fondamentaux métiers et l'acquisition d'une culture générale artistique. La deuxième année (master 1) renforce la professionnalisation autour des pratiques collectives du spectacle, propose une ouverture internationale et initie l'étudiant au processus de recherche. La troisième et dernière année (master 2) est celle de la pratique du métier et d'un accompagnement à l'emploi.

Des appréciations par EP et notes par UE valident, chaque semestre. Le dernier semestre de la dernière année (M2) est validé par un écrit dramatique personnel. Une moyenne semestrielle égale ou supérieure à 10 entre UE valide le semestre. En dessous, les UE non validées font l'objet d'un rattrapage.

Le diplôme, conférant grade master, est obtenu avec 120 crédits ECTS en master 1 et en master 2, ou 30 crédits par semestre pour un cursus total d'une durée de 3 ans.

L'accès à cette formation est réservé aux étudiants admis au concours d'entrée organisés par l'Ensatt. Les épreuves consistent en la transmission d'une proposition de mise en scène à partir d'une œuvre imposée, d'un CV, d'une lettre de motivation puis de la présentation d'une scène de jeu et d'une lecture à voix haute devant un jury.

Ce concours d'entrée est déterminé par l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 04/11/2013, NOR : ESR51300335A.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Les jurys sont composés d'enseignants permanents de l'équipe pédagogique de l'ENSATT, d'enseignants chercheurs, d'un représentant du service des études de l'établissement et de professionnels en activité.
En contrat d'apprentissage	X	néant
Après un parcours de formation continue	X	néant
En contrat de professionnalisation	X	néant
Par candidature individuelle	X	néant
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé d'enseignants permanents de l'équipe pédagogique de l'ENSATT, d'un représentant du service des études de l'établissement et de professionnels en activité. La validation se fait sur examen d'un dossier individuel et entretien devant un jury.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : néant Autres certifications : néant Texte réglementaire : Arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 04/11/2013, attribuant le grade de master aux titulaires du diplôme Arts et techniques du théâtre délivré par l'ENSATT. NOR : ESR130334A arrêté du 4-11-2013. ESR-DGESIP A3, paru dans le BO N°45 du 5/12/2013	néant

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 04/11/2013, attribuant le grade de master aux titulaires du diplôme Arts et techniques du théâtre délivré par l'ENSATT.

NOR : ESR130334A arrêté du 4-11-2013. ESR-DGESIP A3, paru dans le BO N°45 du 5/12/2013

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Voir les enquêtes menées par la CPNEF-SV avec le Céreq, les tableaux de bord de l'INSEE et les rapports des organismes sociaux de la branche du spectacle.

Autres sources d'information :

www.ensatt.fr

Lieu(x) de certification :

Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

ENSATT, 4 rue soeur Bouvier, 69322 LYON CEDEX 05.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ENSATT, 4 rue soeur Bouvier, 69322 LYON CEDEX 05.

Historique de la certification :

L'ENSATT est le prolongement de l'Ecole dite de la rue Blanche. Ecole supérieure d'art, elle forme des professionnels du spectacle vivant. Elle est installée à Lyon depuis 1997. Les diplômes ont été scindés en 10 nouveaux parcours de spécialité au cours des années 2000 dont

celui de metteur en scène.